



PROJET DE DELIBERATION N° 20/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CACL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 A 09H00
A L'AUDITORIUM EDMARD LAMA DE LA MAIRIE DE REMIRE-MONTJOLY

PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 86/2020/CACL RELATIVE A L'INSTAURATION ET VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE A L'EGARD DES AGENTS SOUMIS A DES RISQUES ET DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DU COVID 19

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 34
Nombre de Procuration : 04
Date de convocation : vendredi 05 février 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze février à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière à l'Auditorium Edmard LAMA de la Mairie de Rémire-Montjoly sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (présentiel) - Julner BELIZAIER (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Christian FAUBERT (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (présentiel) - Sandrine JACQUES-GAILL (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Chester LÉONCE (présentiel) - Roland LOE-MIE (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Claude PLENET (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (présentiel) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Serge BAFU → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Louis-Mike CALUMEY → **Procuration** à Nestor GOVINDIN - Yahya DAOUD → **Procuration** à Serge SMOCK - Eugène EPAILLY → **Procuration** à Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Claire CHINON - Yolande MILZINK-CINCINAT - Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Phong LY - Mikaël MANCEE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Corinne SIGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique AZER

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210211-20-AP-21-CACL-DE
Date de télétransmission : 26/02/2021
Date de réception préfecture : 26/02/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016, portant modification des statuts de l'Agglomération pour se conformer à Loi NOTRe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;

Considérant l'état d'urgence sanitaire et le confinement général de la population décrété par le Président de la République et ayant débuté le 17 mars 2020, mesure inédite sur la cinquième république, pour une fin actée en septembre par le préfet de Guyane,;

Considérant que les services publics sont assurés par des missions essentielles pour la continuité du fonctionnement de la Nation, en particulier dans les collectivités territoriales, et notamment sur la CACL ;

Considérant la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020, article 11 et le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, formalisant la décision du gouvernement de verser une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles soit en présentiel, soit en télétravail ou assimilé, pour assurer la continuité du service public dans l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du COVID 19.

Entendu les circonstances particulières de mobilisation des agents et les exigences de continuation des activités de service publique essentielles durant la période de confinement, et celles rendues nécessaires par la crise sanitaire et la lutte contre la propagation du virus ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances/Fiscalité » le mardi 09 février 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 09 février 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 20/2021/CACL** relatif à la modification de la délibération n° 86/2020/CACL relative à l'instauration du versement d'une prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des risques et des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie Covid-19.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré:

PREND ACTE du **Rapport N° 20/2021/CACL** relatif à la modification de la délibération n°86/2020/CACL relative à l'instauration du versement d'une prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des risques et des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie Covid-19 ;

APPROUVE la modification suivante :

Tableau initial validé par la délibération n°86/2020/CACL :

DDAE		DHE /AEP		DHAM/ Mob		DMR/DRH/MG		DINSI	
agents	montant	agents	montants	Agents	montants	agents	montants	agents	montant
7	5 300	1	660	2	1660	8	4 300	6	2310
		DHE /AEU							
		1	660	CAB/COM					
		DHE/	ENV	DGS		4	2640		
		1	660	agents	montants				
		1	330	1	660				

Liste des agents concernés :

Direction	Nom	Montants des primes possibles		
		330	660	1000
DDAE	Davina AUGUSTE			X
	Jeanine ROBINSON			X
	Thomas BOURGUIGNON		X	
	J-Louis DOLOR		X	
	Wesley GROMAT		X	
	Yasmina LUGIER		X	
	Cynthia PITTA (Port)		X	
DHAM	Cotis LOUIS			X
	Romule BOULA		X	
ENV	Magali FRANCIUS-TARADE		X	
ENV	Frederique BROSIUS SAUVEE	X		
AEP	Sébastien LUBIN		X	
ASS	Yannick RICHARD		X	
DRH	Marie-Ange SAINTE-CATHERINE		X	
	Gladys MATHIEU	X		
DINSI	Ney RENAU-FERRER		X	
	Hugues GASPARD	X		
	Richard SOOKDEO	X		
	Julien GARNIER	X		
	Sandrine EDWIGE	X		
	Anthony CHAPITEAU	X		
MG	Anson HUDSON		X	
	Roger GAZEL		X	
	Geoffrey ISEL	X		
	Isabelle ROSTAN	X		
	Edith BRISSON	X		
	Katell PAWILOWSKI			X
DIRCOM	Joséphine GROSCATEAU		X	
	Maeva FIRMIN		X	
DGS	Aline GRESSET		X	
DIR CAB	Marie France FRANCIS		X	
	Sandrine THEARD MAIGNAN		X	

Deux agents au sein de la DRH ont été oubliés.

Nouveau tableau (intégrant les 2 agents) concernés par les risques et les sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie Covid-19 :

DDAE		DHE /AEP		DHAM/ Mob		DMR/DRH/MG		DINSI	
agents	montant	agents	montants	Agents	montants	agents	montants	agents	montant
7	5 300	1	660	2	1660	10	4 960	6	2310
		DHE /AEU							
		1	660	CAB/COM					
		DHE/	ENV	DGS		4	2640		
		1	660	agents	montants				
1	330	1	660						

Liste des agents concernés :

Direction	Nom	Montants des primes		
		330	660	1000
DDAE	Davina AUGUSTE			X
	Jeanine ROBINSON			X
	Thomas BOURGUIGNON		X	
	J-Louis DOLOR		X	
	Wesley GROMAT		X	
	Yasmina LUGIER		X	
	Cynthia PITTA (Port)		X	
DHAM	Cotis LOUIS			X
	Romule BOULA		X	
ENV	Magali FRANCIUS-TARADE		X	
	Frederique BROSIUS SAUVEE	X		
AEP	Sébastien LUBIN		X	
ASS	Yannick RICHARD		X	
DRH	Marie-Ange SAINTE-CATHERINE		X	
	Gladys MATHIEU	X		
	Chantal NEMOUTHE	X		
	Chantal DARES	X		
DINSI	Ney RENAUFERRER		X	
	Hugues GASPARD	X		
	Richard SOOKDEO	X		
	Julien GARNIER	X		
	Sandrine EDWIGE	X		
	Anthony CHAPITEAU	X		

Accusé de réception en préfecture
 973-249730045-20210211-20-AP-21-CACL-DE
 Date de télétransmission : 26/02/2021
 Date de réception préfecture : 26/02/2021

MG	Anson HUDSON		X	
	Roger GAZEL		X	
	Geoffrey ISEL	X		
	Isabelle ROSTAN	X		
	Edith BRISSON	X		
	Katell PAWILOWSKI			X
DIRCOM	Joséphine GROSCHEATEAU		X	
	Maeva FIRMIN		X	
DGS	Aline GRESSET		X	
DIR CAB	Marie France FRANCIS		X	
	Sandrine THEARD MAIGNAN		X	

S'ENGAGE à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toute les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Rémire-Montjoly, en séance publique,
Le jeudi 11 février 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

